

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/11/27-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 novembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : plan de mobilité sortante «AMU» à destination
des étudiants et personnels : volet financier**

Le conseil d'administration approuve le volet financier du plan de mobilité sortante «AMU» à destination des étudiants et personnels. (cf document en annexe).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 27 novembre 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



PLAN DE MOBILITE SORTANTE AMU A DESTINATION DES ETUDIANTS ET PERSONNELS VOLET FINANCIER

Document soumis à l'approbation du CA du 27 novembre 2018

1. Contexte

Une internationalisation forte de l'enseignement supérieur et de la recherche en lien avec un monde économique globalisé appelle davantage de compétences transverses (adaptabilité, ouverture d'esprit et interculturalité, compétences linguistiques) d'où des besoins de mobilité en croissance à l'échelle mondiale. La France est proche mais en-deçà de la moyenne européenne avec un taux de mobilité de 5%, contre 7% pour l'Allemagne et l'Italie, et 10% pour l'Espagne. Trois principaux types de financeurs apparaissent dans les dispositifs de bourse sortantes en France : l'UE (Erasmus+), l'Etat (AMI), les Régions, avec des disparités fortes entre régions (faible niveau pour la Région Sud-PACA par rapport à Rhône Alpes par exemple). A cela s'ajoute une myriade d'autres dispositifs de faibles ampleurs (plus de 700 bourses signalées dans le catalogue Campus France). D'où l'importance d'une politique d'établissement, comme le font de nombreuses universités françaises et étrangères.

2. Objectifs du dispositif

Le nouveau dispositif de mobilité sortante imaginé par Aix-Marseille Université est un plan ambitieux fortement articulé à la stratégie Relations Internationales de l'établissement avec deux objectifs principaux :

- Renforcer la mobilité vers les partenaires privilégiés d'AMU
- Soutenir celle vers les pays avec lesquels AMU porte des Diplômes en Partenariats Internationaux (DPI)

La mobilité sortante des étudiants qui est visée dans ce plan n'est pas conçue de manière exclusive et isolée, mais en articulation étroite avec la mobilité sortante des enseignants-chercheurs et des personnels qui doit nécessairement l'accompagner dans le cadre d'une stratégie forte, globale et cohérente.

3. Détails des financements :

Le montant des financements a été calculé sur la base de standards européens incitatifs comme celui proposé par le dispositif de Mobilité Internationale de Crédits (MIC).

1. Typologie des mobilités :

Conformément à la stratégie internationale d'AMU, il est proposé de financer des mobilités vers les partenaires privilégiés d'AMU (liste en annexe) ainsi que vers les partenaires avec lesquels les composantes portent des diplômes en partenariat international.

Le dispositif vise à financer **différents types de mobilité sortantes** :

- i) **Mobilité étudiante** : formation ou stage de différentes durées: année, semestre ou court séjour (ex : école d'été)
- ii) **Mobilité enseignante** : court séjours (10 jours maximum) pour enseignement, mise en place ou suivi de double diplôme, diplômes multiples et projets pédagogiques
- iii) **Mobilité personnel administratif** : échange de bonnes pratiques, transfert de connaissances, renforcement des capacités avec les universités partenaires

II. Détails des montants alloués :

- **Etudiants** : Le paiement sera effectué sous forme d'une bourse qui comprendra un montant forfaitaire mensuel pour le séjour auquel s'ajoutera un montant forfaitaire pour les frais de trajet
- **Personnels enseignants et administratifs** : Le paiement sera effectué sous la forme d'une mission :
 - o Frais de séjour : ils seront remboursés selon le régime commun de la prise en charge des frais réels plafonnés au per diem du pays concerné
 - o Frais de trajet : ils seront remboursés dans la limite d'un plafond de 400 euros (Europe et pays du Maghreb) ou 900 euros (hors Europe et hors pays du Maghreb)
- **Synthèse** :

	Hors Europe et hors pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	Europe et Pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)
Etudiants		
Etude ou stage	700 € / mois	700 € /mois
Court séjour	250 € / semaine	250 € / semaine
Trajet	900 €	400 €
Enseignants et Enseignants-Chercheurs		
Séjour	frais réels plafonnés au per diem	frais réels plafonnés au per diem
Trajet	900 € plafond maximum	400 € plafond maximum
Administratifs		
Séjour	frais réels plafonnés au per diem	frais réels plafonnés au per diem
Trajet	900 € plafond maximum	400 € plafond maximum

Le montant total des financements accordés dans le cadre de ce dispositif s'élève à :

1 000 000 euros annuels